



## ASSOCIATION DES ARTISANS BOULANGERS-PÂTISSIERS-CONFISEURS DU CANTON DE FRIBOURG

p.a. Fédération Patronale et Economique, Rue Condémine 56, CP, 1630 Bulle – Tél. 026 919 87 51 – e-mail : oberson@federation-patronale.ch

Association Suisse des patrons  
Boulangers-Confiseurs  
MM. Silvan Hotz et Urs Wellauer  
Seilerstrasse 9  
3001 Berne

Bulle, le 21 mai 2026

### **Demande d'intervention et d'ajournement du point 10 de l'ordre du jour du Congrès BCS 2026**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,

Par la présente, l'Association des Artisans Boulangers-Pâtisseries-Confiseurs du canton de Fribourg souhaite vous faire part de ses préoccupations concernant le point n°10 de l'ordre du jour du Congrès de la BCS du 9 juin 2026, relatif à l'approbation de la nouvelle ordonnance sur la formation en production.

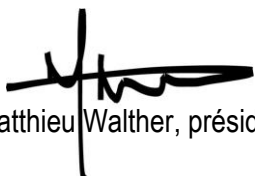
Au vu des nombreuses interrogations et réflexions encore en cours au sein de notre branche concernant cette nouvelle ordonnance, notre association estime qu'un délai supplémentaire serait nécessaire afin d'analyser en profondeur les implications de cette réforme et d'en mesurer les conséquences pratiques.


Dans ce contexte, nous sollicitons respectueusement **une intervention lors du Congrès afin d'exprimer cette position et demandons officiellement l'ajournement d'une année du vote concernant ce point 10 de l'ordre du jour.**

Nous sommes convaincus qu'un temps de réflexion supplémentaire favoriserait une meilleure compréhension du projet, un échange constructif entre les différentes parties concernées ainsi qu'une décision plus largement soutenue par la profession.

En vous remerciant de l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

**Association des artisans boulangers-pâtisseries-confiseurs  
du canton de Fribourg**

  
Matthieu Walther, président

  
Sébastien Périsset, vice-président